député d'Ontario Nord en 1862. J'ai à la main le rapport de la discussion qui eut lieu dans cette chambre au sujet de l'union fédérale en 1858. L'hon. M. GALT avant proposé la fédération des provinces de l'Amérique du Nord, l'hon. M. Brown proposa en amendement l'adoption d'une résolution tendant à baser le chiffre de la réprésentation sur celui de la population N'était-ce pas là indiquer la différence des deux propositions que de les placer en antagonisme? Et, cependant, l'hon. monsieur essaie ce soir de convaincre la chambre que la mesure actuelle est exactement celle qu'il demandait, et de prouver l'inconséquence de l'hon. député d'Ontario Nord en lui reprochant d'avoir voté en 1862 contre ses propres amis sur la représentation basée sur le chiffre de la population et de voter aujourd'hui contre la mesure actuelle.

L'Hon. M. BROWN-Mon hon. ami ne voudra assurément pas intervertir les faits, car il doit aussi se rappeler que lorsque cette proposition fut faite il y avait déjà eu deux autres amendements de rejetés, et je me rappelle qu'à la fin de mon discours je conclus en disant que je voulais la représentation basée sur la population, que je l'accepterais seule, que je l'accepterais avec l'union fédérale et avec n'importe quelle autre meaure.

L'Hon, M. HOLTON-L'hon, monsieur confond ce qui s'est passé en 1856 avec ce qui s'est passé en 1858. En 1856, il se montra disposé on effet à accepter une fédération canadienne pourvu que les députés du Bas-Canada y consentissent; mais je parle en ce moment de 1858, alors qu'au lieu d'accepter la proposition de l'hon. M. GALT, de confédérer toutes les provinces, il y proposa un amendement, prouvant qu'en 1858 comme en 1859 il ne regardait pas ce moyen comme pouvant résoudre nos difficultés politiques. Je crois, ensuite, que l'hon. monsieur, dans sa réponse plus ou moins heureuse à l'hon. député de Peel (M. J. H. CAMERON), n'a pas du tout entamé l'argumentation éuergique de l'hon. député d'Ontario Nord. Je suis aussi favorable que n'importe qui à la doctrine de la représentation en opposition à celle de la délégation; et nous sommes chargés par nos électeurs de remplir certains devoirs suivant les diotées de la constitution ; mais je tiens que nous outrepassons notre mandat en touchant à la countitution elle-Un député élu par le peuple pour faire fonctionner une constitution, n'a pas le

droit d'en voter la déchéance. (Ecoutes! écoutes!) Telle est la doctrine que je professe, et je crois que les hou. messieurs trouveront très difficile de la renverser. a été ensuite prétendu qu'il n'y a aucune raison d'en appeler au peuple, parce que dens toutes les élections qui ont eu lieu, il s'est montré favorable au projet. Je ne connais pas le chiffre des comtés qui ont fait des élections depuis le mois de juin dernier.

UN HON. DÉPUTÉ—Cinquante ou soixante.

L'Hon. M. H('LTON-C'est bien; ciaquante ou soixante. L'hon. M. président du conseil à cité l'hon. M. BULL comme ayant été élu pour appuyer la mesure actuelle, et ua peu plus loin a parlé de l'adversaire de ce dernier, le Dr. SMITH, comme s'étant déclaré lui aussi favorable à la mesure en général. mais qu'il se rencontrait des détails qu'il ne pouvait approuver, fesant voir ainsi qu'au moment de l'élection le peuple ne connaissait aucun des détails de la mesure. Lorsque mon hon, ami d'Oxford Sud s'est présenté pour se faire réélire dans son comté, est-ce qu'il y avait aucun détail devant le peuple? (Ecouter ! écouter !) Le projet d'une fédération générale étuit alors devant le public. mais or donnait la prééminence au plan plus rétréci de la fédération des Canadas, et nul détail n'avait transpiré. Comment donc s'appuyer sur cette élection ou sur aucune autre, y compris celles du conseil législatif, à part peut-être celles de la ville d'Hamilton et de l'hon maître-général des postes, qui ont eu lieu après la publication des résolutions, pour avancer que le peuple a voté avec connaissance des détails de la mesure ? Ces élections ne prouvent pas plus que le peuple est en faveur du projet que l'élection des membres de l'administration MACDONALD-SICOTTE en 1862, -ministère formé, comme on le sait, sur le principe de l'économie et de la double majorité et en opposition à la représentation basée sur le chiffre de la population, -ne prouva que le peuple était en faveur de ce système ou voulait s'opposer à ce qu'on fit de la dernière de ces questions une question ajournée. Il y a encore un autre point dont je vais parler. L'hoa. procureurgénéral du Haut-Canada, dans le cours de sa discussion avec l'hon. député d'Ontario Nord, a dit que le peuple de toutes les provinues ne voulait pas de l'union législative. L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Je

n'ai pas dit cela. L'hon, député parlait des